



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Odile Bury, Roland Maelbergh,
Conseillers ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jean-Marie Vercauteren, Martine Spitaels, Sandra Ferretti, *Conseillers*.

Séance du 17.04.18

#Objet : Interpellation de Michel Kutendakana concernant la réquisition d'une partie de l'immeuble vide de 80.000 m² du boulevard du Souverain pour des raisons humanitaires et d'hébergement de sans-abris.#

Séance publique

En novembre 2017, j'avais posé une question concernant la possibilité de réquisitionner une partie de l'ancien site Axa, pour accueillir les occupants précaires de l'ancien hôtel Astrid à Bruxelles, qui devaient le quitter en raison de travaux imminents.

Le Bourgmestre avait répondu que le bail d'Axa avait pris fin à la mi-août 2017 et que le droit de réquisition ne s'applique que si l'immeuble est inoccupé depuis plus de 6 mois. Il fallait attendre le mois de février pour pouvoir entamer une telle démarche.

Depuis lors, le 20/02/2018 une interpellation citoyenne suivie d'une motion adoptée à l'unanimité par le conseil communal a déclaré que Watermael-Boitsfort devenait un « Commune hospitalière ».

Cette motion préconise dans son volet consacré au logement, de réquisitionner s'il y a lieu des bâtiments vides privés pour le logement de sans-papiers structurés en collectifs, et d'accompagner les associations spécialisées en servant d'intermédiaire avec les propriétaires de ces bâtiments.

L'engagement de citoyens dans l'aide aux sans-papiers et aux migrants, individuellement ou à travers des collectifs structurés se poursuit intensément à Watermael-Boitsfort. Les besoins en lieux d'hébergement restent importants, et la possibilité de réquisitionner des bâtiments inoccupés continue à être nécessaire.

Je reviens donc, de manière non polémique, ni partisane, je tiens à le souligner, sur la demande de prendre des mesures pour faciliter les contacts avec les propriétaires de grands bâtiments de bureaux vides situés à Watermael-Boitsfort, en vue de développer des projets d'occupations précaires encadrées.

Le promoteur propriétaire du site de bureaux vides du boulevard du Souverain ne manque pas dans sa communication officielle de souligner qu'il accorde une grande importance à la responsabilité sociale des entreprises. Il semble qu'accepter l'occupation de certains locaux vides serait une manière de concrétiser cet

engagement.

Est-il possible que la commune entre en contact avec le propriétaire de ce site ou d'autres sites vides situés à Watermael-Boitsfort, pour favoriser la mise en place d'occupations précaires encadrées ?

La possibilité pour la commune d'exercer un droit de réquisition reste la possibilité ultime si des négociations amiables ne peuvent aboutir.

Le Conseil prend connaissance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 18 avril 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze